



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail

-----  
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
-----

Office Ivoirien des Parcs et Réserves  
-----

Projet de Gestion Intégrée des Aires Protégées de Côte d'Ivoire avec pour site pilote le Parc national du Banco

---

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE INAUGURAL DU  
PROJET DE GESTION INTEGREE DES AIRES PROTEGEES  
DE COTE D'IVOIRE (PROGIAP-CI), AVEC POUR SITE PILOTE  
LE PARC NATIONAL DU BANCO**

Date et lieu : Abidjan, Côte d'Ivoire, le mercredi 06 mars 2019,

Mars 2019

Le Mercredi 06 mars 2019, s'est tenue à l'Hôtel Palm Club d'Abidjan (Côte d'Ivoire), la session inaugurale du Comité de Pilotage (COPIL) du Projet de Gestion Intégrée des Aires Protégées de Côte d'Ivoire (PROGIAP-CI), avec pour site pilote le Parc national du Banco. Cette session convoquée par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et présidée par Monsieur KOUABLAN François, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, s'est déroulée de 10 heures 30 mn à 12 heures 35 minutes.

Tous les membres du Comité de Pilotage ont pris part à cette session, à l'exception de Monsieur ADAMOU Bouhari, chargé de Projet de l'ONU-Environnement, en mission et excusé. Ont également pris part à cette session les membres de l'Unité de Coordination du Projet (UCP). La Coordinatrice nationale des Programmes FEM, bien qu'invitée n'a pu honorer cette session de sa présence, puisqu'en mission hors du pays. La liste des participants est jointe en annexe 1 du présent compte rendu.

Le secrétariat de la présente session a été assuré par le Colonel TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR, Coordonnateur du PROGIAP-CI.

Le chronogramme de la session comportait (i) un discours d'ouverture, (ii) la présentation du bilan du projet depuis son démarrage en 2007, (iii), la présentation du projet de Programme de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) et (iv) les orientations de gestion du projet. Chacune de ces étapes a été suivie d'échanges entre les membres du COPIL.

### **1. Ouverture de la cérémonie**

Le discours d'ouverture a été prononcé par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement durable, Président de la session. Il a tout d'abord remercié, au nom du Ministre, les participants pour leur présence à cette rencontre et rappelé le contexte du PROGIAP-CI et les objectifs de cette toute première session du COPIL. Il a ensuite souhaité que le COPIL soit un creuset devant permettre d'organiser les échanges et la collaboration entre les acteurs de haut niveau pour obtenir des résultats probants de la mise en œuvre du PROGIAP-CI. Il a conclu ses propos par une invitation des participants à une contribution active aux échanges afin de permettre à l'UCP de mieux assurer la gestion du projet avant de déclarer ouvert l'atelier inaugural du COPIL du PROGIAP-CI.

### **2. Bilan de la mise en œuvre du projet**

Le bilan du PTBA 2018 du PROGIAP-CI a été présenté par le DG de l'OIPR, Coordonnateur du projet en 4 points, à savoir, (i) la présentation du projet, (ii) le bilan technique, (iii) le bilan financier et (iv) les difficultés rencontrées et perspectives.

#### **2.1. Présentation du PROGIAP-CI**

En présentant le PROGIAP-CI, le DG a souligné qu'il s'agit de prime abord d'un projet de gestion intégrée des écosystèmes, qui répond au besoin d'améliorer la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire. C'est aussi un projet de conservation de la diversité biologique mondiale avec une incitation à la conservation des forêts (REDD+) et corrélativement la séquestration du

carbone par la gestion durable des terres. le Projet a pour site pilote le Parc national du Banco, massif forestier de 3438,4 ha situé en pleine agglomération abidjanaise avec une biodiversité riche de 622 espèces de plantes supérieures dont plusieurs à statut particulier et de 184 espèces d'oiseaux avec un effectif global de 2715 individus, répartis entre 44 familles, parmi lesquelles, cinq espèces bénéficient d'une protection d'intérêt mondial.

Le Coordonnateur du PROGIAP-CI a ensuite rappelé les 4 objectifs visés par le projet , notamment améliorer l'efficacité de gestion du PNB et des autres AP (Objectif 1), mettre en place un fonds spécifique pour le financement novateur du PNB (Objectif 2), intégrer les initiatives locales de conservation de la biodiversité dans les zones périphériques (Objectif 3) et réduire les pressions sur les ressources forestières et accroître les flux de services écosystémiques (Objectif 4).

Enfin, il a souligné que le PROGIAP-CI est cofinancé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à hauteur de 4,24 millions de dollars, soit 2,2 milliards de FCFA, avec pour agence d'Exécution l'ONU-Environnement (ex-PNUE). La contribution de l'Etat de Côte d'Ivoire s'élève à 420 millions de FCFA.

## **2.2. Bilan technique et financier**

Dans son exposé sur le bilan technique, le DG a fait savoir que le taux de réalisation technique global du projet est de 51% au terme de l'exercice 2018. A l'échelle des objectifs cependant, il existe des disparités. En effet, les taux de réalisation des objectifs 1 et 4, avec respectivement 58% et 68% sont supérieurs à la moyenne globale, lorsque les objectifs 2 et 3 présentent des taux inférieurs à cette moyenne, avec respectivement 14 % et 20%.

Sur le point financier, le DG a d'abord fait ressortir le coût global du PTBA 2018 et les contributions financières du FEM et de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Selon le DG, les écarts enregistrés dans l'exécution des activités du projet sont liés à plusieurs raisons. Au niveau de l'objectif 1, la tenue des ateliers de validation des PAG n'a pu se faire, faute de fonds alloués à cette activité. Quant à la réalisation des patrouilles de surveillance dans le Haut-Bandama, elle n'a pu s'effectuer au rythme souhaité pour cause d'impraticabilité des pistes de cette aire protégée. Le retard dans le démarrage des activités de suivi-écologique a, pour cette activité, été causé à la suite de la réorientation des actions à mettre en œuvre quand la mise à disposition tardive des DQE a été la cause de la baisse du niveau de réalisation des aménagements. Le report de la formation en Passation de marché et le décès du prestataire chargé de l'étude portant sur le PCGAPII ont aussi entravé la bonne exécution des actions de l'objectif 1.

L'une des causes du retard occasionné dans la mise en œuvre des actions de l'objectif 2 est la modification des procédures de contractualisation de la prestation envisagée avec COPADEN, structure chargée de la production de notes conceptuelles de projet pour la mobilisation de financement. La seconde raison réside dans la poursuite des discussions entre l'OIPR et la FPRCI pour la mise en place du fonds de dotation du PNB.

Concernant l'objectif 3, les raisons enregistrées dans le retard de la mise en œuvre des activités sont les difficultés notées relatives à la mise en œuvre des recommandations des études d'EIES

portant sur la relocalisation et l'interdiction qui frappe l'organisation de visites au profit des élèves par Ministère de l'Education nationale.

Pour l'objectif 4, les retards enregistrés sont imputables à la réorganisation des activités de suivi-écologique (Guide méthodologique, Etude Faune et Flore, Collecte de données).

### **2.3. Difficultés et perspectives**

Le Coordonnateur du Projet a relevé 4 difficultés majeures rencontrées dans l'exécution du projet depuis son démarrage, au nombre desquelles les difficultés d'ordre administratif (ouverture de comptes bancaires, nomination du contrôleur financier, de l'Agent comptable et recrutement du personnel d'appui). Ces difficultés sont à l'origine du retard noté dans l'exécution des activités de l'année 1. Le retard dans l'accréditation de l'agent comptable au niveau de la direction générale et en région et dans la nomination du contrôleur financier du PROGIAP-CI a eu pour conséquence le retard des décaissements. Le décès du prestataire chargé de l'étude portant sur le PCGAP II a entraîné la suspension de l'élaboration de ce document cadre.

Comme perspectives, le DG a insisté sur la reprogrammation en 2019 des activités non réalisées en 2018, notamment la finalisation du PCGAP II, la validation de 11 PAG dans le premier semestre 2019, la réalisation des études sur le genre, la flore, et le plan de développement touristique du PNB, la réalisation des travaux d'aménagements ainsi que la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des populations riveraines du Banco.

### **3. Projet de PTBA 2019**

Le Coordonnateur du PROGIAP-CI, pour le PTBA 2019, a focalisé son intervention sur les livrables en précisant la description, l'échéance initiale, l'état de mise en œuvre, les prochaines étapes et la nouvelle échéance de chaque livrable. Le chronogramme de mise à disposition ainsi que les quantités et qualités de certains livrables du projet ont été proposées à l'approbation du COPIL pour faire face aux difficultés enregistrées et se conformer aux enjeux de gestion actuels (Cf. Annexe 2). Ces propositions portent sur (i) la réhabilitation de pistes, de bâtiments et autres infrastructures en appui à la gestion (façade d'entrée et site d'observation des silures du PNB), (ii) la finalisation du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées de 2<sup>ème</sup> génération (PCGAP II) et des plans d'aménagement et de gestion, (iii) l'élaboration d'un Plan de mise sous gestion d'écosystèmes de forêts et d'espaces non forestiers, (iv) l'ouverture d'un guichet spécifique au PN du Banco à la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, (v) le développement d'activités génératrices de revenus au profit des populations et (v) l'acquisition de matériel roulant.

La seconde partie de la présentation a porté sur une synthèse du budget du PTBA 2019 qui s'élève à 971 779 354 FCFA dont 866 758 294 FCFA au titre du FEM et 105 021 060 FCFA pour la contrepartie de l'Etat de Côte d'Ivoire.

## **4. Echanges**

### **4.1. Sur le bilan financier**

Suite à la présentation du bilan, le Représentant du MINEDD a adressé ses félicitations au DG de l'OIPR pour le travail accompli avant de marquer l'intérêt du MINEDD pour le projet compte tenu de l'importance du PNB pour la ville d'Abidjan.

A son tour, Le Chef de Cabinet du MINEDD, Président du Conseil de Gestion de l'OIPR a lui aussi adressé ses encouragements au Coordonnateur et proposé au Directeur de Cabinet que le Colonel TONDOSSAMA soit décoré par l'Etat de Côte d'Ivoire pour la qualité du travail accompli tant au niveau du réseau des aires protégées qu'au niveau du PROGIAP-CI. Ce travail, a-t-il poursuivi, est reconnue par toutes les parties à la gestion des aires protégées.

Le DG de l'OIPR a également reçu les félicitations de la Représentante du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF), également membre du Conseil de Gestion de l'OIPR.

Répondant à la question de la Représentante du MEF, sur la validation du PTBA 2018, le Coordonnateur du projet a précisé que le plan de travail a été validé par le bailleur à défaut d'un Comité de Pilotage dont les membres ne sont pas nommés.

Le bilan du PTBA 2018 a été approuvé par des acclamations à l'unanimité des membres du COPIL.

### **4.2. Sur le projet de PTBA 2019**

Les interventions qui ont fait suite à la présentation du projet de PTBA 2019 ont considérablement enrichi les débats.

Madame KOUADIO, représentant le MEF, s'est d'abord interrogée, dans sa prise de parole, sur la prise en compte de la part Etat au niveau du PTBA 2019 dans le Budget notifié à l'OIPR. Elle a ensuite noté l'absence de chronogramme d'exécution pour certaines activités du PTBA, la pertinence des activités en lien avec le mécanisme de financement, des types d'AGR ciblés et la disponibilité du document d'exonération de TVA. Elle a enfin cherché à comprendre la nécessité de passer par la FPRCI pour effectuer les placements, la conformité de ces placements par rapport à la convention de financement du projet et l'utilité d'un fonds spécifique pour le PNB.

En réponse à ces différentes préoccupations, le DG a expliqué que le budget notifié à l'OIPR prend bien en compte la part Etat du PROGIAP-CI. Il a aussi fait savoir que les activités principales du PTBA n'ont pas de chronogramme, elles sont déclinées en sous-activités qui elles ont une programmation temporelle. Pour appréhender la pertinence des activités du mécanisme de financement, le DG a annoncé qu'il faut se référer à la planification pluriannuelle du projet.

Concernant l'appui aux populations, le DG a signifié que c'est à l'issue d'un diagnostic participatif réalisé en 2018 que les besoins des populations ont été enregistrés. Il reste à soutenir leur structuration afin de faciliter les appuis pour la réalisation de leur AGR. Le DG a poursuivi son intervention en parlant de la convention de financement du projet signée par le Ministre de l'Economie et des Finances qui a prévu l'exonération de TVA, mais dont l'application se fera au

cas par cas. La convention autorise, a-t-il continué, le placement des ressources par le biais de la FPRCI, qui ouvrira à cet effet un guichet.

S'agissant du Fonds du Banco, le DG a ajouté qu'il sera complété par d'autres sources de financement telles que les PSE, les crédits carbone pour lesquelles des études seront réalisées et a donné l'assurance que les premiers résultats seront mis à la disposition du MEF. Ces études permettront d'estimer la valeur économique du PNB et des autres AP dont le Parc national de Taï à travers la fourniture de services écosystémiques à la production cacaoyère de la zone Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire estimée à 40% de la production nationale.

Sur cette question, la représentante du MEF a fait aussi allusion au mécanisme de financement climatique développée actuellement. Elle a proposé que les structures techniques adaptent leur langage trop sectoriel en présentant les gains financiers de leurs secteurs, par exemple le rapport entre environnement et production agricole afin de susciter l'intérêt des ministères en charge des finances et du budget. Ce qui pourrait militer en faveur d'une augmentation de leurs dotations budgétaires.

Le DG a rappelé que c'est dans ce sens que des visites de parcs sont organisées avec des personnes du MEF et du Budget en vue de les amener à mieux apprécier le bien-fondé de la conservation, mais surtout les enjeux économiques qui y sont liés.

Dans son intervention, le Directeur de Cabinet du Ministère du Tourisme a expliqué au COPIL que les rencontres avec le MEF ont permis aux financiers d'aider les techniciens de son Ministère à traduire leur vocabulaire en termes financiers. Il a encouragé l'OIPR à continuer dans ce sens.

Le Représentant du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat a affirmé être rassuré par la concordance du Budget de l'Etat notifié à l'OIPR par rapport au PTBA 2019.

Sur ce point, le DG a confirmé que l'Etat respecte ses engagements sur les projets cofinancés. Des ajustements sont faits chaque année pour permettre de tenir les engagements sur la durée du projet.

Le Directeur de Cabinet du MINEDD a invité les services des techniques et des ministères financiers à travailler ensemble pour améliorer leur langage afin de faciliter la réalisation des activités techniques par la mise à disposition d'une dotation conséquente.

Le Coordonnateur du projet a par ailleurs, soumis au COPIL les commentaires faits par le Chef de Projet de l'ONU-Environnement sur le projet de PTBA 2019 au cours d'une séance de travail le lundi 4 mars 2018, en raison de son absence à la présente session. Il s'agit de (i) respecter les délais pour la validation des PAG, (ii) poursuivre les discussions avec la FPRCI pour mettre en place le fonds du PNB cette année, (iii) réaliser les appuis aux AGR au profit des populations riveraines et (iv) impliquer l'autorité nationale FEM dans le suivi de l'étude de COPADEN.

A l'issue des échanges, le PTBA 2019 a été approuvé par le COPIL.

## **5. Orientations du Projet**

En termes d'orientation du projet, les participants ont validé les nouveaux délais des livrables avec l'approbation du PTBA 2019 par le COPIL. Cela implique l'approbation de l'intégration des activités nouvelles au projet, entre autres (i) la réhabilitation de pistes du PNB, (ii) l'aménagement de la façade d'entrée du PNB, (iii) l'aménagement du baptistère du PNB et (iv) la construction d'un bâtiment à usage de bureau du Secteur Haut Bandama.

Du débat sur la relocalisation de l'Ecole Forestière, Le DG de l'OIPR a souhaité une plus grande implication du MINEF afin que l'école qui ne fonctionne actuellement qu'avec une seule classe utilisée pour la formation des halieutes, soit relocalisée à Bingerville au sein de l'Ecole Régionale de l'Agriculture. Il a précisé que la relocalisation de l'Ecole Forestière hors des limites du PNB en vue de sa réhabilitation pour la promotion et la valorisation écotouristique du parc est une action inscrite dans le projet.

Sur le sujet, le Directeur de cabinet du MINEDD s'est interrogé sur la possibilité du maintien de l'école en l'état et sa cogestion par les ministères concernés. La représentante du MEF a quant à elle, proposé qu'un plan social soit rédigé.

Pour clore sur ce sujet, le COPIL a décidé, sur proposition du Président, qu'une séance de travail impliquant les Ministères techniques concernés, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Famille, de la femme et des Affaires sociales soit tenue afin de trouver une solution à cette situation.

## **6. Synthèse de la rencontre**

En guise de synthèse, le Président a souligné l'intérêt des points évoqués lors des échanges et a marqué sa satisfaction des réponses apportées aux diverses préoccupations, ayant permis de mieux comprendre le projet. Il a précisé que tous les points soumis par le Coordonnateur du projet ont obtenu le quitus du COPIL.

Le COPIL recommande cependant que les opérations de placement financier puissent être maîtrisées afin d'éviter les pertes de ressources et que des rencontres entre les ministères concernés soient organisées sur la question de la relocalisation de l'école forestière.

## **7. Clôture**

Au terme de la rencontre, le Président de la session inaugurale du COPIL a d'abord félicité l'Unité de Coordination du projet avant d'adresser ses remerciements à tous les participants pour la qualité de leurs contributions. Il a également adressé ses remerciements au FEM à travers son agence d'exécution, l'ONU-Environnement et souhaité que la collaboration avec l'OIPR soit un cas de réussite en matière de gestion durable des parcs nationaux, à l'image du Kenya.

Il a clos la session à 13 heures 35 minutes.

Fait à Abidjan, le 06 mars 2019

**Le Secrétaire de séance**

**Le Président de séance**

**TONDOSSAMA Adama**  
Directeur Général de l'OIPR

**KOUABLAN François**  
Chef de Cabinet du MINEDD

ANNEEXE 1 : Liste de présence

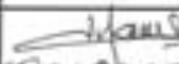
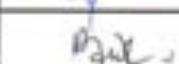


**LISTE DE PRESENCE DE LA 1<sup>ère</sup> SESSION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU PROJET DE GESTION INTEGREE DES AIRES PROTEGEES DE  
CÔTE D'IVOIRE AVEC POUR SITE PILOTE LE PARC NATIONAL DU BANCO  
(PROGIAP-CI)**

Date : 06 MARS 2019

Lieu : HOTEL PALM CLUB ABIDJAN COCODY

N°	NOM & PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT (TEL/E-MAIL)	SIGNATURE
01	KOUABLAN François	MINEDD	DIR CAB.	conseiller.kouablan@ seuil-cora	
02	APHTING - KOUASSI N'GUELI GEMAI	MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	DIR CAB	gemai_nk@yahoofr	
03	ABOUM Assi Moïse	MINEDD	P.C.G. OIPR	aboua.moise@yahoofr 57376529	
04	YASSI YASSI EDANOR BOUIS	MINEF/DREF	Charge d'étude	yassi-yassied@yahoofr 57625115	
05	ZAKRI BLE EDDIE	SEPMSE/DSE	Charge d'étude	eddiedzakri@gmail.com 77 86 65 54	
06	KOUAKOU EYRARD	OIPR	Directeur de l'impact et de la comptabilité	eyrard.kouakou@yahoofr 07 36 43 90	
07	M <sup>me</sup> DAQUIDA née DAGO DIKOUAY	DRE/CF PROGIAP-CI	Charge d'étude	gouykou.kouakou@yahoofr 05 06 78 24	
08	POLE JEAN-BAPTISTE	OIPR	Chf. Ferloc	09 17 44 14 jean.pole@sepi.ci	

N°	NOM & PRENOMS	DIRECTION	FONCTION	CONTACT (TEL/E-MAIL)	SIGNATURE
09	HILLIHOSE BAKAYOKO	Direction de Zone Sud OIPR	Directeur de Zone	08 66 83 28 hillihose.bakayoko@oipr.ci	
10	DEBOUA Lisette	DG Oipr / DFC	Comptable PR/COI/DCI	01-36-97-11 yelowlisette@oipr.ci	
11	AMEN KOUTOUA BENOT	OIPR/CCP	Bureau d'Etudes	0225-11-13 benot.amm@oipr.ci	
12	Soukhou Kouadio	Cabinet DCF	CI	7911122 2020858	
13	DIARRASSOUBA ISSA	OIPR/CCP	Chef CCP	02 44 17 55 issa.diarrassouba@oipr.ci	
14	FAUSTIN EHOUMAN	Ferri-Nati	JOURNALISTE	48 3084 58 faustinehouman@oipr.ci	
15	ISMAEL DIABY	INTER	Journaliste	02050451 didou.bezoni@gmail.com	
16	TONDOSIANA Adama	OIPR	DG	22414059 adama.toudossiana@oipr.ci	
17					
18					
19					

**ANNEEXE 2 : Etat des livrables du plan annuel d'activités 2019 du Projet de Gestion  
Intégrée des Aires Protégées de Côte d'Ivoire (PROGIAP-CI)**

République de Côte d'Ivoire  
Union – Discipline – Travail

Ministère de l'Environnement  
et du Développement Durable

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

**ETAT DES LIVRABLES AU TITRE DU  
PLAN ANNUEL D'ACTIVITES 2019  
DU PROJET DE GESTION INTEGREE  
DES AIRES PROTEGEES DE COTE  
D'IVOIRE (PROGIAP-CI)**

Mars 2019

## 11 Plans d'aménagement et de gestion du PNB et autres AP de Côte d'Ivoire

Description du livrable	Le PAG d'une Aire Protégée est un document de planification stratégique. Le PAG permet d'identifier les valeurs de l'AP avec toutes les parties prenantes pertinentes en tenant compte de l'importance du choix des écosystèmes à protéger et des interconnexions entre territoires naturels à maintenir pour en assurer le bon fonctionnement. L'élaboration du PAG obéit à une procédure, dont l'aboutissement est l'approbation du document par le Ministre de tutelle à travers la prise d'un Arrêté
Echéance initiale	Mi-parcours du projet (Année 2019)
Etat de mise en œuvre	2 projets de PAG (Banco et Mont Sangbé) validés en interne en 2018. 9 autres projets de PAG du Mont Péko, du Mont Nimba, de Lamto, de la Marahoué, d'Abokouamékro, d'Azagny, de Dahliafleur, du Haut Bandama et des Îles Ehotilé sont en cours d'analyse par les comités de lecture mis en place par l'Unité de coordination du PROGIAP-CI
Prochaines étapes	Valider le PAG du PNB en mars 2019 et soumettre le projet d'arrêté d'approbation à la tutelle en mai 2019 Valider les 10 autres PAG de PNR au plus tard en juin 2019 et soumettre les projets d'arrêtés d'approbation à la tutelle avant fin 2019
Nouvelle échéance	Identique à l'échéance initiale



## 1 Document Cadre PCGAP II

Description du livrable	Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées 2ème génération (PCGAP II) est le schéma directeur du secteur de la gestion des Aires Protégées de Côte d'Ivoire dont la première phase a été adoptée en 2002 pour une durée de 15 ans et sa mise en œuvre a abouti à la création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves.
Echéance initiale	Mi-parcours du projet (Année 2019)
Etat de mise en œuvre	2 matrices des problèmes et des objectifs, 1 projet de cadre logique et de schéma de planification du PCGAP 2 <sup>ème</sup> génération et 1 note diagnostique ont été élaborés.
Prochaines étapes	Finaliser le document du PCGAP 2ème génération et porter l'appropriation de ce programme au niveau des autorités les plus hautes de la Côte d'Ivoire par l'adoption d'une communication en Conseil des Ministres.
Nouvelle échéance	Identique à l'échéance initiale



République de Côte d'Ivoire  
Union – Discipline – Travail

Ministère de l'Environnement  
et du Développement Durable

Office Ivoirien des Parcs et  
Réserves



**PROGRAMME CADRE  
DE GESTION DES  
AIRES PROTEGEES**

**2<sup>ème</sup> Génération**

## Pistes réhabilitées du Parc national du Banco

Description du livrable	<p>Les pistes sont aménagées dans une protégée pour faciliter la mise en œuvre des activités en permettant un meilleur accès des équipes aux zones de gestion. Au PNB, 85 Km de pistes intérieures ont été créés en 1966 dont un linéaire important est à présent impraticable.</p> <p>La réhabilitation consistera à reprofiler des pistes et assurer le revêtement d'une portion comprise entre 4-6 km afin de renforcer la lutte contre les agressions et faciliter les visites touristiques</p>
Echéance et quantités initiales	<p>2018 : 4 km de pistes revêtus et 6 km pistes reprofilés</p> <p>2020: 16.5 km de pistes reprofilés</p> <p><b>2022: 16.5 km de pistes reprofilés</b></p>
Etat de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"><li>- 40 km de pistes intérieures entretenus en 2 passages et 100 % des chablis dégagés des principales voies chaque année</li><li>- 1.2 km de piste centrale, 0.5 km de piste périmétrale et 800 m de sentier pédestre entretenus chaque trimestre</li><li>- 100% des DQE de pistes disponibles</li></ul>
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"><li>- 12.7 km de pistes reprofilées</li><li>- 1 escalier d'accès à l'écomusée aménagé</li><li>- 1 requête de financement pour le revêtement de 6.4 km adressé au District d'Abidjan</li></ul>
Nouvelle échéance	<p>2019: reprofilage de 12.7 km de pistes</p> <p>2020: revêtement de 6.4 km de pistes</p>



## Pistes du Parc national du Banco



**ETAT ACTUEL DE CERTAINES PISTES**

## Bâtiments à usage touristique du PNB et RND fonctionnels

Description du livrable	La valorisation touristique des PNR requiert l'amélioration du niveau des aménagements. Pour ce faire, il est prévu, au PNB, en 2019, la construction/réhabilitation de bâtiments et équipements à usage touristique en attendant l'aménagement d'un Centre de Conférence pour la promotion des services écosystémiques. Par ailleurs, 1 préau et la fresque d'entrée seront réhabilités à la RND.
Echéance initiale	2018
Etat de mise en œuvre	1 étude technique pour la construction/réhabilitation réalisée en 2018 : 6 DQE (restaurant, préau, latrine, câblage, escalier écomusée, adduction d'eau potable) disponibles
Prochaines étapes	En 2019: - Construire et équiper 1 hangar, 1 bar et 1 cuisine du restaurant "Kossipo" et 6 compartiments de douches/latrines au Banco - Installer 1 câblage électrique et 1 système d'adduction d'eau potable au Banco - Réhabiliter 1 fresque d'entrée et 1 préau à Dahliafleur - Réaliser 1 DQE du Centre de Conférence du Banco - Rendre disponible le site de l'Ecole forestière du Banco
Nouvelle échéance	2020: Réaliser 1 Centre de Conférence au Banco

## Bâtiments à usage touristique du PN Banco et de Dahliafleur

### ETAT ACTUEL



## Fonds spécifique du PN Banco à la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

Description du livrable	<p>En vue d'assurer le financement durable de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, le Projet prévoit l'ouverture d'un « Guichet Parc national du Banco » logé à la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, sous forme de fonds de dotation.</p> <p>Il s'agit de mobiliser et investir à perpétuité un capital dont les revenus générés servent à financer la conservation.</p>
Echéance initiale	Mi-parcours du projet (Année 2019)
Etat de mise en œuvre	<p>1 contrat pour l'élaboration de 3 concept-notes de projets structurants et novateurs conclu avec le Conseil Panafricain des Docteurs en Environnement (COPADEN) afin de mobiliser des ressources additionnelles pour renforcer le guichet.</p> <p>2 séances de travail ont été tenues avec la Fondation pour définir les modalités d'ouverture du guichet PNB</p>
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivre et faciliter le travail des équipes du COPADEN pour la réalisation des 3 notes concepts de projet.</li><li>- Ouvrir effectivement 1 guichet PNB à la FPRCI</li></ul>
Nouvelle échéance	Identique à l'initial

## Infrastructures en appui aux autres aires protégées

Description du livrable	<p>La gestion des aires protégées nécessite de disposer d'infrastructures adéquates pour la mise en œuvre des fonctions de gestion.</p> <p>Ainsi pour le PNB, il est prévu, en 2019 de compléter les infrastructures à usage touristique prévu dans le PRODOC par le réaménagement et la couverture de graphismes la façade Sud de la clôture du parc ainsi que l'aménagement de sites pour l'observation d'attraits naturels tels que les silures.</p> <p>Concernant la Réserve de Faune et de Flore du Haut Bandama, qui est logé dans des bureaux sous bail locatif saccagés en novembre 2018, il est prévu de doter le Secteur d'un bâtiment à usage administratif.</p>
Echéance initiale	Non applicable
Etat de mise en œuvre	1 terrain urbain de 1000 m2 acquis auprès de la Mairie de Katiola
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Construire 1 bâtiment à usage de bureau à Katiola</li><li>- Aménager le site d'observation des silures de la rivière Banco</li></ul>
Echéance	2019-2020



## LIVRABLES DU PROGIAP-CI \_ 2019

### Autres infrastructures non prévues au PTBA mais planifiées en 2019



## Activités génératrices de revenus autour du PNB

Description du livrable	<p>La gestion participative et l'appui au développement local font partie des grandes orientations de la gestion actuelle des aires protégées. Cette stratégie a pour objet de créer un rapprochement entre les riverains et les aires protégées afin d'assurer leur conservation durable. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, sous le vocable de « Mesures riveraines », l'OIPR met en œuvre des actions pour l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment à travers le financement d'activités génératrices de revenus (AGR).</p> <p>La mise en œuvre de ces actions s'appuie sur l'élaboration d'un catalogue identifiant les besoins en AGR des villages riverains ainsi que le renforcement des capacités des bénéficiaires dans la conduite des AGR.</p>
Echéance initiale	Chaque année, dès l'année 1 du projet (2017)
Etat de mise en œuvre	<b>1 manuel de gestion des mesures riveraines est disponible.</b> Il décrit le mode opératoire pour la mise en œuvre des micro-projets et autres (AGR) dans la périphérie des aires protégées.
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Financer des AGR en 2019</li><li>- Assurer le suivi des AGR</li></ul>



## Matériel roulant

Description du livrable	<p>Le matériel roulant permet de faciliter la bonne exécution des opérations de gestion des aires protégées.</p> <p>2 tricycles et 2 véhicules sont prévus pour, d'une part assurer la collecte des déchets du PNB, leur transport et déversement hors du Parc et d'autre part, faciliter la mobilité des équipes de gestion.</p>
Echéance initiale	<p>Année 2 du projet : 2 tricycles</p> <p>Année 4 du projet : 2 véhicules pick up 4x4</p>
Etat de mise en œuvre	<p>2 tricycles acquis en 2018</p>
Prochaines étapes	<p>Acquérir 1 pick up double cabine doté de banquette arrière</p> <p>La datation budgétaire n'est en mesure de supporter que l'achat d'un véhicule sur les deux programmés</p>

